

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2020**

Date de la convocation : 09/09/2020

Affiché du 18/09/20 au 18/10/20

**Présents** : Patrice VALENTIN, Sandrine ROUSSEAU, Dominique VANDIER, Carole GEERAERTS, Jean-Luc BATONNET, Jammes DOYEN, François PARIS, Frédérique BORDES, Nicolas PERDREAU, Corine POUPARD, Patricia ROYER, Jérôme DUSAUTOY, Alexandrine MERET, Laure DECOSTERD, Virginie BOURDICAUD, Julien FERREIRA, Hélène BLOT, Angelo GUILLARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absent** : Benoît HELIN

M. Nicolas PERDREAU a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire.

La séance est ouverte à 20 h 00 par M. Patrice VALENTIN, Maire.

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- ♦ Adopte le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 16 juillet 2020.
- ♦ Adopte le procès-verbal de la séance de conseil municipal extraordinaire du 28 juillet 2020
- ♦ Prend acte de 9 décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal.
- ♦ Adopte le règlement intérieur du conseil municipal – mandat 2020-2026.
- ♦ Décide, à la majorité, d'instaurer la prime exceptionnelle au bénéfice des agents soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de Covid-19.
- ♦ Décide de créer un emploi permanent de Rédacteur à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures.
- ♦ Décide de créer un emploi permanent d'adjoint administratif à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 20 heures.
- ♦ Procède à la mise à jour du tableau général des emplois de la collectivité.
- ♦ Décide, à la majorité, d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association FREPE en soutien aux difficultés rencontrées pendant la période COVID-19.
- ♦ Procède dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice, à des ajustements de crédits en dépenses et recettes pour compléter les crédits des opérations en cours.
- ♦ Décide d'adhérer au groupement de commandes d'achat d'électricité et services associés mis en place par le Syndicat Intercommunal d'Energie de la Marne.
- ♦ Prend acte de l'établissement du rapport annuel 2019 du service public de distribution de l'eau potable sur le prix et la qualité du service public destiné notamment à l'information des usagers.  
Ce rapport est tenu à la disposition du public aux horaires d'ouverture du secrétariat et mis en ligne sur le site [www.esternay.com](http://www.esternay.com).
- ♦ Décide de s'opposer au transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la Communauté de Communes Sézanne Sud-Ouest Marnais,  
En s'appuyant sur un état des lieux tant quantitatif que qualitatif des aires de jeux ludiques et sportives existantes ainsi que sur des données prospectives,  
♦ décide d'élaborer une stratégie « maillage jeux » qui vise à offrir à tous les sternaciens des espaces ludiques en quantité suffisante, répartis sur l'ensemble du territoire et de bonne qualité. Les lignes directrices sont : rénovation des 2 aires de jeux existantes (Ravins et La Gare) ; réflexion pour la création d'un espace jeux en cœur de ville ; privilégier la participation des parents et futurs usagers lors de l'aménagement d'aires de jeux. Sont chargés de conduire ce dossier : Mme Patricia ROYER, MM. Jean-Luc BATONNET et François PARIS.

Affaires diverses

- En communication : projet d'arrêté du maire portant modification du règlement intérieur du marché.

- M. le Maire informe que par un récent courrier, M. le Président du Conseil Départemental a fait réponse à son courrier concernant l'aménagement de la traverse d'agglomération de la commune par le RD 46 rue Pasteur et précisant que la commune doit mener les études nécessaires liées à cet aménagement dans le cadre du dispositif « traverses », études indispensables à l'inscription à une programmation départementale. Une consultation AMO va être lancée pour engager ces études. Cette consultation intégrera les travaux de réhabilitation de la place du Général de Gaulle ainsi que du carrefour Pasteur/Berthelot. La mission concernera la voirie, les zones de circulation piétons et les aménagements connexes. Le Conseil Départemental et la Communauté de Communes seront partenaires de cette opération dont la phase étude doit être validée pour le 25/06/2021.

- Mail reçu d'administrés domiciliés rue Pasteur au sujet de l'insécurité constatée dans la rue Pasteur.

- M. le Maire informe que la procédure de passation du marché public dans le cadre du projet de mise en place du système de vidéoprotection va être engagée. Une subvention a été attribuée à la commune pour cette opération dans le cadre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance.

- Rappel du report de la date réunion de présentation d'un second développeur éolien.

- M. le Maire informe qu'un opérateur du photovoltaïque envisage un projet de 6 hectares sur notre commune.

- Organisation du Forum des Associations et du Bénévolat mis en place par Mme Sandrine ROUSSEAU, Maire Adjointe et qui se tiendra à la MTL le 26 septembre prochain de 10 h à 16 h. Cette journée sera suivie par la remise d'un prix aux Bacheliers Starnaciens. Actuellement 26 jeunes ont été recensés.

- Compte rendu de la réunion de la commission environnement qui s'est tenue le 4 septembre dernier. Contact sera pris avec l'Agence de Développement Touristique Marne afin de poursuivre les réflexions sur les aménagements.

- Une dotation de 4 000 € au titre du concours exceptionnel pour l'achat de masques a été versée à la Commune par les services de l'Etat.

- Faisant suite à la décision de l'assemblée du 16/07/2020 de soutenir les commerçants locaux pendant la période complexe de crise sanitaire et économique et apporter un soutien financier à l'UCIA dans le cadre d'une opération y répondant, M. Jérôme DUSAUTOY informe que l'UCIA va mettre en place 2 actions principales au travers d'un projet chèque « Starnachèque ».

- Patricia ROYER informe qu'elle a été interpellée concernant les problèmes de stationnement au groupe scolaire et les incivilités constatées avec la réduction de l'espace de stationnement liée aux travaux de la Halle La Gare.

En application de l'article L.2131-11 du CGCT, n'ont pas pris part au vote, les membres du conseil intéressés à l'attribution des subventions.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 H 30.

Vu pour être affiché le 18/09/2020 conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

A Esternay, le 18 septembre 2020  
Le Maire, Patrice VALENTIN